

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAL
DU 24 AOÛT 2021

Sont présents : Mme F. PIGEOLET, Bourgmestre - Présidente ;
Mme A. MASSON, MM. P. BRASSEUR, L. GILLARD, M. NASSIRI, G.
AGOSTI, Mme A. BOUDOUH, Echevins ;
Mme C. HERMAL, M. J-P. HANNON, Mme E. MONFILS-
OPALFVENS, MM. B. THOREAU, V. HOANG, ~~R. WILLEMS~~, Ch.
LEJEUNE, ~~B. CORNIL~~, B. VOSSE, C. MORTIER, Mmes J-
RIZKALLAH-SZMAJ, M. MERTENS, MM. B. PETTER, F. VAESSEN, L.
DUTHOIS, Mme V. MICHEL-MAYAUX, MM. L. D'HONDT, J.
GOOSSENS, Mmes ~~M-P. JADIN~~, E. GOBBO, ~~M. MASSART~~, F.
DARMSTAEDTER, MM. I. CHENNOU, P. PINCHART, Conseillers
communaux
Mme P. ROBERT, Directrice générale faisant fonction.

Monsieur Mortier entre au point 2

Monsieur D'Hondt sort à 20h17 lors de la deuxième question d'actualité

Madame Mertens sort lors du début de la troisième question d'actualité

Conformément aux dispositions de l'article L1122-16 du Code de la
Démocratie Locale et de la Décentralisation, le procès-verbal de la séance
du 29 juin 2021 a été mis à la disposition des membres du Conseil, sept
jours francs avant le jour de la séance.

ORDRE DU JOUR

A. SEANCE PUBLIQUE

S.P.1 Administration général - Congé maternité d'une échevine - Prestation de serment d'un conseiller remplaçant (Ibrahim CHENNOU)

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation tel que modifié à ce jour, spécialement son article L1122-6;

Vu l'arrêté du Gouverneur en date du 16 novembre 2018 validant les élections qui ont eu lieu le 14 octobre 2018 conformément aux articles L4146-4 et suivants du Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

Vu la circulaire de la Ministre des Pouvoirs locaux en date du 23 octobre 2018 relative à la validation et à l'installation des conseillers communaux et

du collège communal, à l'exception des communes de la communauté germanophone;

Considérant que Mme Kyriaki MICHELIS, échevine, sera en congé maternité du 16 août 2021 au 5 décembre 2021;

Vu la demande de la majorité du groupe PS de procéder au remplacement de Mme MICHELIS, en sa qualité de conseillère, pendant son congé de maternité;

Considérant que M. Ibrahim CHENNOU est le premier suppléant de la liste PS ;

Considérant qu'il n'a pas cessé de réunir et réuni toujours les conditions d'éligibilité ;

Considérant que par lettre datée du 3 août, M. Ibrahim CHENNOU a été invité à vérifier s'il n'était pas dans une des conditions d'incompatibilité ;

Qu'il n'a fait état d'aucune cause d'incompatibilité ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller communal;

Considérant que la formalité de l'installation consiste dans la prestation du serment politique déterminé par l'article L1126-1, §1er du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Considérant que rien ne s'oppose à ce que ce suppléant soit admis à cette formalité;

Considérant que celui qui s'abstient, sans motifs légitimes, après avoir reçu deux convocations consécutives afin de remplir cette formalité, est considéré comme démissionnaire ;

M. Ibrahim CHENNOU est alors invité à prêter le serment déterminé à l'article L1126-1, §1er du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation entre les mains du Président;

Il prête alors le serment " Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple belge " et est déclarée installée dans ses fonctions de conseillère communal.

S.P.2 Administration générale - Congé maternité d'une échevine - Désignation d'une échevine remplaçante

Adopté par 24 voix pour et 1 abstention.

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment ses articles L1123-10 §2 et L1123-32 §1er;

Vu l'arrêté du Gouverneur en date du 16 novembre 2018 validant les

élections qui ont eu lieu le 14 octobre 2018 conformément aux articles L4146-4 et suivants du Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

Vu la circulaire de la Ministre des Pouvoirs locaux en date du 23 octobre 2018 relative à la validation et à l'installation des conseillers communaux et du collège communal, à l'exception des communes de la communauté germanophone;

Vu l'article L1123-5§2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation selon lequel « *l'Échevin qui remplace un bourgmestre considéré comme empêché est remplacé, conformément à l'article L1123-10, § 1er, à la demande du collège communal pour la période pendant laquelle il remplace le bourgmestre* » ;

Vu l'article L1123-10 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, spécialement son §2 selon lequel « *l'Échevin absent ou empêché peut être remplacé, pour la période correspondant à l'absence ou à l'empêchement, sur proposition du Collège, par un conseiller désigné par le conseil parmi les conseillers du groupe politique auquel il appartient. A défaut, il peut être remplacé par un conseiller issu d'un autre groupe politique lié au pacte de majorité.*

Il est tenu compte des incompatibilités mentionnées à l'article L1125-2.

L'échevin absent ou empêché peut être remplacé, dans les conditions fixées par l'article L1123-8, §2, alinéa 2, par un échevin hors conseil et rattaché au même groupe politique si tous les membres du collège et tous les conseillers appartenant aux groupes politiques liés par le pacte de majorité sont du même sexe » ;

Vu l'arrêté du Gouverneur en date du 16 novembre 2018 validant les élections qui ont eu lieu le 14 octobre 2018 conformément aux articles L4146-4 et suivants du Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

Vu la circulaire de la Ministre des Pouvoirs locaux en date du 23 octobre 2018 relative à la validation et à l'installation des conseillers communaux et du collège communal, à l'exception des communes de la communauté germanophone;

Vu la demande de congé maternité de Mme Kyriaki Michelis ;

Considérant que Madame Kyriaki MICHELIS sera absente à partir du 16 août et jusqu'à fin novembre/début décembre 2021;

Considérant que conformément à l'article L1123-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Collège communal propose la désignation d'un échevin ;

Considérant qu'un avenant au pacte de majorité n'est pas requis dans cette hypothèse;

Sur proposition du Collège communal, procède, à huis clos, à la désignation d'un échevin;

25 membres du Conseil prennent part au scrutin;

Le dépouillement des votes permet de constater que Asma BOUDOUH a obtenu 24 voix pour, 1 abstention ;

Le nombre des votes valables étant de 25, la majorité absolue des suffrages est de 13 ;

Asma BOUDOUH a obtenu la majorité absolue des suffrages;

En conséquence :

DECIDE :

Article 1er- Asma BOUDOUH est désignée échevine pour la période durant laquelle Madame Kyriaki MICHELIS est absente.

Art. 2 – Asma BOUDOUH sera invitée à prêter le serment repris à l'article L1126-1 du Code de la Démocratie locale entre les mains de la Bourgmestre.

S.P.3 Administration générale - Prestation de serment d'une échevine (Asma BOUDOUH)

Madame Asma BOUDOUH candidat échevin, est invitée à prêter serment entre les mains de la Bourgmestre.

Elle prête le serment : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Madame la Président déclare qu'elle est installée dans ses fonctions d'échevine pour la période durant laquelle Madame Kyriaki MICHELIS est absente.

S.P.4 Administration générale - Démission d'une conseillère communale (Eléonor Danhier)

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation tel que modifié à ce jour, spécialement son article L1122-9;

Vu l'arrêté du Gouverneur en date du 16 novembre 2018 validant les élections qui ont eu lieu le 14 octobre 2018 conformément aux articles

L4146-4 et suivants du Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

Vu la circulaire de la Ministre des Pouvoirs locaux en date du 23 octobre 2018 relative à la validation et à l'installation des conseillers communaux et du collège communal, à l'exception des communes de la communauté germanophone;

Vu la prestation de serment de Madame Eléonor DANHIER, en date du 3 décembre 2018, en qualité de Conseillère communale ;

Vu le courrier de démission de Mme DANHIER en date du 27 juillet 2021;

Considérant qu'il appartient au Conseil communal d'accepter la démission de Madame DANHIER;

Que la démission prend effet à la date où le Conseil l'accepte;

DECIDE :

A l'unanimité,

Article 1er. - d'accepter la démission de sa fonction de conseiller communal de Madame Eléonor DANHIER.

Art. 2. - la Directrice générale est chargée de notifier la présente décision à Madame DANHIER.

Art. 3. – Un recours fondé sur l'article 16 des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat, est ouvert contre la présente décision. Il est introduit dans les huit jours de sa notification

S.P.5 Administration générale - Prestation de serment d'un conseiller communal (Patrick PINCHART)

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation tel que modifié à ce jour, spécialement ses articles L1122-1, L1122-2, L1122-3, L1122-4, L1125-1, L1125-2, L1125-3, L1125-4, L1125-5, L1126-1, L1126-2;

Vu l'arrêté du Gouverneur en date du 16 novembre 2018 validant les élections qui ont eu lieu le 14 octobre 2018 conformément aux articles L4146-4 et suivants du Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

Vu la circulaire de la Ministre des Pouvoirs locaux en date du 23 octobre 2018 relative à la validation et à l'installation des conseillers communaux et du collège communal, à l'exception des communes de la communauté germanophone;

Vu la démission de Mme Eléonor DANHIER de son mandat de conseillère communale acceptée par le Conseil communal lors de sa séance de ce jour ;

Considérant que Me Jean-Claude BAUWIN est le septième suppléant de la liste Ecolo ;

Considérant que la seconde suppléante, Mme Emilie GOBBO, a été installée en qualité de conseillère communale;

Considérant que la troisième suppléante de la liste Ecolo, Mme Catherine MASSART se trouve dans une condition d'incompatibilité d'ordre familiale;

Considérant que la quatrième suppléante de la liste Ecolo, Mme Françoise DARMSTADTER a été installée en qualité de conseillère communale;

Considérant que la cinquième suppléante, Mme Vanesa MARTINEZ, a perdu une des conditions d'éligibilité en déménageant sur une autre commune;

Considérant que le sixième suppléant, M. Renaud de FROIMONT se trouve dans une condition d'incompatibilité d'ordre familiale;

Considérant que par courrier du 18 août 2021, M. Jean-Claude BAUWIN, septième suppléant a renoncé à son mandat de conseiller;

Considérant que par courrier du 19 août 2021, Mme Eliana TOMASI, huitième suppléante a renoncé à son mandat de conseiller;

Considérant que M. Patrick PINCHART, neuvième suppléant, n'a pas cessé de réunir et réuni toujours les conditions d'éligibilité ;

Considérant que par lettre datée du 11 août 2021, M. Patrick PINCHART a été invité à vérifier s'il n'était pas dans une des conditions d'incompatibilité ;

Qu'il n'a fait état d'aucune cause d'incompatibilité ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller communal;

Considérant que la formalité de l'installation consiste dans la prestation du serment politique déterminé par l'article L1126-1, §1er du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Considérant que rien ne s'oppose à ce que ce suppléant soit admis à cette formalité;

Considérant que celui qui s'abstient, sans motifs légitimes, après avoir reçu deux convocations consécutives afin de remplir cette formalité, est considéré comme démissionnaire ;

M. Patrick PINCHART est alors invité à prêter le serment déterminé à l'article L1126-1, §1er du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation entre les mains du Président;

Il prête alors le serment " Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple belge " et est déclarée installée dans ses fonctions de conseiller communal.

- - - - -

Wavre - Désignation des représentants de la Ville - Remplacement d'un administrateur

A la demande du groupe Ecolo, ce point est reporté.

- - - - -

S.P.7 Service du Secrétariat général - Intercommunales - Intercommunale IMIO - Assemblée générale extraordinaire du 28 septembre 2021 - Approbation des points inscrits à l'ordre du jour

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le code de la démocratie et de la décentralisation et plus particulièrement les articles 1523-1 à L1523 - 27 relatifs aux intercommunales ;

Vu la délibération du Conseil communal du 23 février 2016 décidant de la prise de participation de la Ville à l'intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle (IMIO); Considérant que la Ville a été convoquée à participer à l'assemblée générale d'IMIO du 28 septembre 2021 par lettre datée du 23 juin 2021 ;

Considérant que les annexes relatives à cette assemblée générale sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.imio.be/documents>

Vu la délibération du Conseil communal du 26 mars 2019 désignant les 5 représentants de la Ville au sein des Assemblées générales d'IMIO;

Considérant qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces cinq délégués représentant la Ville à l'Assemblée générale de l'intercommunale IMIO du 28 septembre 2021 ;

Qu'au vue des circonstances sanitaires, la présence physique d'un délégué de la Ville à l'assemblée générale n'est pas nécessaire : l'Intercommunale tiendra compte de toutes les délibérations qui lui seront adressées pour l'expression des votes mais aussi pour le calcul des différents quorums de présence et de vote, suivant la possibilité offerte dans l'arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n° 32. ;

Considérant que les Villes et Communes dont le conseil n'a pas délibéré, sont présumées s'abstenir et que les délégués ne peuvent pas prendre part au vote lors de la tenue de l'assemblée générale ;

Que si le Conseil communal souhaite être représenté, il est invité à limiter cette représentation à un seul délégué. Toutefois, au regard des circonstances actuelles, l'intercommunale iMio recommande de ne pas envoyer de délégué;

Que le Conseil doit se prononcer sur le point de l'ordre du jour de l'Assemblée générale adressés par l'intercommunale ;

Considérant que l'ordre du jour porte sur :

1. Modification des statuts - actualisation selon les disposition de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et à l'exception "inHouse" ainsi que la mise en conformité avec le nouveau code des sociétés et des associations.

Considérant que le point précité est de la compétence de l'Assemblée Générale et ce conformément à l'article 24 des statuts de l'intercommunale IMIO;

Sur proposition du Collège communal ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

A l'unanimité,

Article 1er. - D'approuver aux majorités ci-après le point porté à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'IMIO du 28 septembre 2021

A l'unanimité,

1. Modification des statuts - actualisation selon les disposition de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et à l'exception "inHouse" ainsi que la mise en conformité avec le nouveau code des sociétés et des associations.

Art. 2. - de ne pas être représenté physiquement lors de l'assemblée générale d'iMio du 28 septembre 2021,

Art. 3.- de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente décision.

Art. 4.- de transmettre la présente délibération à l'intercommunale IMIO.

S.P.8 Finances communales - Délégation au Collège communal de l'octroi des subventions motivées par l'urgence ou en raison de circonstances impérieuses et imprévues.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu les articles L1122-21, L1122-30, L1122.37§1er, alinéa 1er,3° du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation concernant la publicité des séances du Conseil communal et ses attributions;

Vu les articles L3331-1 à L3331-8 du CDLD relatifs à l'octroi et au contrôle des subventions octroyées par les communes tels que modifiés par le décret du 31 janvier 2013;

Vu la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux;

Considérant qu'en application de l'article L1122-30 dudit code, le Conseil communal est compétent pour octroyer les subventions visées à l'article L3331-2;

Considérant que l'article L1122-37, §1er, alinéa 1er, 3°, dudit Code autorise le Conseil communal à déléguer ses pouvoirs au Collège communal pour les subventions motivées par l'urgence ou en raison de circonstances impérieuses et imprévues;

Sur proposition du Collège communal;

DECIDE :

à l'unanimité,

Article 1er - de déléguer au Collège communal l'octroi des subventions motivées par l'urgence ou en raison de circonstances impérieuses et imprévues;

Article 2 - la délégation visée à l'article 1er est accordée pour la durée de la législature;

Article 3 - le Collège communal fait annuellement rapport au Conseil communal sur les subventions qu'il a octroyées, en application de l'article L1122-37, §2, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

- - - - -

S.P.9 Finances communales - Avance de trésorerie dans le cadre du compte CRAC long terme

A la demande de Monsieur Vosse, un considérant est modifié afin de bien indiquer les termes de la circulaire qui permettent de faire soit la preuve d'une assurance et/ou de l'intervention du fonds des calamités et indiquer qu'en attendant une attestation sur l'honneur serait acceptée afin de ne bloquer aucun citoyen .

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Considérant les inondations connues par plusieurs provinces belges les 13, 14, 15 et 16 juillet dernier ;

Considérant l'impact de ces inondations sur le territoire de Wavre ;

Vu la Circulaire du 19 juillet 2021 du Ministre des Pouvoirs locaux, Monsieur Christophe COLLIGNON, informant les Collèges communaux que le

Gouvernement wallon, en sa séance du 15 juillet 2021 a décidé de faire bénéficier les Communes d'avances de trésorerie remboursable sur une durée maximale de deux ans auprès du Centre régional d'aide aux Communes afin :

- de permettre le lancement des travaux de reconstruction des infrastructures communales urgents et nécessaires au bon fonctionnement des services à la population estimé à 700.000 € ;
- d'octroyer en qualité de pouvoirs local à nos citoyens des avances d'un montant maximum de 2.500,00 € par ménage ;

Considérant l'échange d'informations avec le Centre régional d'aide aux Communes quant aux mécanismes dont question ci-avant ;

Considérant la réception des conventions relatives à l'octroi d'avances de trésorerie à la commune de Wavre pour l'aider à faire face aux travaux de reconstruction nécessaires suite aux dégâts causés par les inondations qui se sont abattues sur les communes wallonnes les 13, 14, 15 et 16 juillet 2021 au travers du compte CRAC long terme d'une part et relative à l'octroi d'avances de trésorerie aux citoyens dont les habitations situées sur le territoire de la commune de Wavre ont été endommagées par les inondations qui se sont abattues sur les communes wallonnes les 13, 14, 15 et 16 juillet 2021 au travers du compte CRAC long terme d'autre part ;

Considérant que la commune Wavre est bien reprise dans la liste des communes pouvant élargir au Fonds des Calamités naturelles publiques ;

Considérant qu'il s'agit d'anticiper les interventions des assurances voire du Fonds des Calamités ;

Considérant que pour pouvoir bénéficier de ces avances, l'Administration doit démontrer qu'elle est couverte par des assurances et s'engager à rembourser au plus tard lesdites avances dans un délai de deux ans à dater de la date de mise à disposition de celles-ci dans une convention à cosigner avec la Région et le CRAC ;

Considérant, que les citoyens devront transmettre à l'Administration communale une preuve de la couverture d'assurance (contrat idéalement) et/ou de l'introduction d'un dossier auprès du Fonds des calamités (accusé de réception) et qu'à défaut de réunir ces documents, une attestation sur l'honneur serait acceptée temporairement ;

Considérant qu'en ce qui concerne l'aide à apporter aux citoyens celles-ci pourraient représenter un coût de 3.420.000 € (aide de 2.500,00 € multipliée par 1.368 soit le nombre de ménages concernés).

DECIDE :

A l'unanimité,

Article 1er. De solliciter, au bénéfice de la Commune de Wavre au regard des dégâts occasionnés par les inondations aux infrastructures communales une avance de trésorerie de 4.120.400 € auprès de la Région au travers du

compte CRAC long terme.

Article 2. De transmettre, l'estimation des frais de réparations des dégâts dont question ci-avant.

Article 3. D'apporter, une aide anticipative de maximum 2.500,00 € par ménage aux citoyens dont les habitations situées à Wavre ont été endommagées par les inondations qui se sont abattues les 13, 14, 15 et 16 juillet 2021 au travers du compte CRAC long terme.

Article 4. D'attirer l'attention des citoyens sur le fait que cette aide constitue un prêt dans l'attente de l'intervention des assurances des sinistrés et que dès lors elle doit être remboursée auprès de la Commune afin que celle-ci puisse rembourser par la suite le CRAC.

Article 5. D'inviter les habitants victimes de ces inondations à introduire un dossier auprès de l'Administration contenant :

- une copie des contrats d'assurances couvrant leurs biens (habitation et véhicules) ou à défaut de la présentation immédiate de ce document une attestation sur l'honneur ;
- un estimatif des coûts des pertes subies via production de factures ou d'une déclaration sur l'honneur ad hoc.

S.P.10 **Service du Secrétariat général - Projet de motion à destination des conseils communaux en vue d'obtenir la protection de Zarifa Ghafari, Maire de Maydan Shahr, en Afghanistan.**

Mise en discussion, sous le bénéfice de l'urgence, d'un point étranger à l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu les articles L1122-13, L1122-17, L1122-20, L1122-22 et L1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant qu'un point étranger à l'ordre du jour ne peut être mis en discussion sauf dans les cas d'urgence où le moindre retard pourrait occasionner du danger ;

Considérant la situation dramatique que vit la population afghane face à la prise de pouvoir du régime taliban, et la situation particulière de Zarifa Ghafari, Maire de la ville de Maydan Shahr, capitale de la Province afghane du Wardak;

Que le Conseil communal doit se prononcer sur l'adoption de la motion;

Considérant qu'il y a urgence :

DECIDE A L'UNANIMITE,

Article 1er : de porter à l'ordre du jour sous le bénéfice de l'urgence comme point 10 de la séance publique : "Service du Secrétariat général - Projet de motion à destination des conseils communaux en vue d'obtenir la protection de Zarifa Ghafari, Maire de Maydan Shahr, en Afghanistan".

- - - - -

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la situation dramatique que vit la population afghane face à la prise de pouvoir du régime taliban, et la situation particulière de Zarifa Ghafari, Maire de la ville de Maydan Shahr, capitale de la Province afghane du Wardak;

DECIDE :

A l'unanimité,

d'adopter la motion suivante :

Le Conseil communal de Wavre;

Considérant que la liberté, la démocratie, l'état de droit, la vie, les droits dits de l'homme en général, ceux des femmes en particulier, sont, dans le contexte de la prise de pouvoir par le régime taliban en Afghanistan, en grave danger ;

Considérant que Zarifa Ghafari, représente toutes ces valeurs, plus que jamais fragilisées, qu'elle constitue une cible emblématique pour le régime obscurantiste des Talibans, désormais maîtres du pays, et attend, impuissante, entourée de sa famille, un sort funeste, dans sa ville de Maydan Shahr, capitale de Province du Wardak, à moins d'une heure de route de la banlieue de Kabul ;

Considérant qu'en tant qu'assemblée délibérante d'une Ville d'un état démocratique, nous ne pouvons rester insensibles à cette situation, ni à sa symbolique, et qu'il est de notre devoir, en tant que dépositaires des valeurs fondamentales qui fondent notre institution, de nous élever face à cette gravissime injustice ;

Décide de mandater le collège communal pour qu'il adresse à nos députés européens ainsi qu'au gouvernement fédéral belge un courrier, reprenant le texte mieux précisé ci-dessous, et qu'il assure la publication de ce dernier sur le site internet de la Ville :

« L'Afghanistan connaît une situation dramatique ; la liberté, la démocratie, l'état de droit, la vie, les droits dits de l'homme en général, ceux des femmes en particulier, sont, dans le contexte de la prise de pouvoir par le régime taliban en Afghanistan, en grave danger.

Dans le tumulte qui caractérise ce gâchis, Zarifa Ghafari, maire de Maydan Shahr, capitale de la Province du Wardak, représente toutes ces valeurs,

plus que jamais fragilisées.

Cible rêvée, emblématique pour le régime obscurantiste des Talibans, désormais maîtres du pays, elle attend, impuissante, un sort funeste, entourée de sa famille, dans sa ville, à moins d'une heure de route de la banlieue de Kabul.

En tant qu'institution démocratique, nous ne pouvons rester insensibles à cette situation ni à sa symbolique ; il est de notre devoir, en tant que dépositaires des valeurs fondamentales qui fondent notre institution, de nous élever face à cette gravissime injustice.

En conséquence, le conseil communal de la Ville de Wavre demande instamment à notre Gouvernement, et aux autorités européennes qu'une protection internationale soit assurée pour Zafira Ghafari et sa famille ».

- - - - -

S.P.11 Questions d'actualité

1) Question relative au projet du parking des Mésanges (question de Monsieur B. THOREAU – Groupe CH+)

La semaine dernière a eu lieu la réunion de concertation à propos du projet du nouveau parking des Mésanges. Au cours de cette réunion, qui réunissait des représentants de la commune, du promoteur Indigo et des riverains la question de la rentabilité du projet fut clairement posée. Beaucoup de personnes n'arrivent pas à comprendre le fondement économique du projet. Comment expliquer que ce nouveau parking de 551 places payantes attirera plus d'utilisateurs que le parking actuel, qu'il remplacera à savoir le parking du Moulin, la Gare, la place Henri Berger et l'actuel parking des Mésanges qui représentent un total de 442 places. La question nous paraît d'autant plus fondée que ces 442 places sont gratuites et qu'elles ne sont que rarement toutes occupées (En particulier, celles de l'actuel parking des Mésanges). Malheureusement, aucune réponse ne fut apportée à cette question au cours de la réunion de concertation. Comme d'ailleurs chaque fois que nous avons abordé ce sujet au Conseil communal. Nous nous permettons de la reposer aujourd'hui car nous arrivons au bout de la procédure d'attribution du permis. Il serait en effet normal qu'avant toute mise en œuvre nous puissions analyser le plan financier justifiant la rentabilité de ce projet. La question que nous vous posons nous permet aussi de vous rappeler que pour nous la construction du parking des Mésanges doit être une opération rentable par elle-même. Nous le répétons, nous ne voulons pas qu'un nouvel éventuel déficit du parking des Mésanges soit pris en charge dans la tarification du stationnement en Centre-Ville. Ce serait une mesure à la fois antiéconomique et préjudiciable à l'activité du centre-ville.

Enfin, nous demandons que le plan financier, que nous demandons de voir, prévoit un nombre suffisant de places de stationnement gratuites pour les riverains de la rue du Tir. Vu l'exiguïté de leur quartier, ceux-ci n'ont d'autre possibilité que de garer leur voiture dans le haut du parking des Mésanges.

Quel que soit le projet envisagé, il nous semble important de pouvoir garantir ces quelques places gratuites pour assurer un quotidien acceptable pour ces habitants de ce quartier.

- - - - -

2) Question relative au parking des Mésanges (Question de Jean GOOSSENS – Groupe ECOLO)

Je ne vais pas revenir sur les arguments que M. Thoreau a déjà développés concernant le plan financier, la raison d'être de ce parking dont nous avons très peur qu'il soit à moyen ou à long terme un deuxième chancre comme la galerie des Carmes (des Larmes).

D'autre part, il y a toute une série de questions qui se posent au niveau environnemental, entre autres. Vous parliez en début de séance de l'importance de la déminéralisation des sols, etc. On sait bien que la minéralisation des sols est une cause d'inondation. Le parking des Mésanges tels qu'il existe actuellement pourrait être déminéralisé en remplaçant le bitume par des dalles perméables et du gazon. Malheureusement, le projet est de construire un bunker en béton qui fera exactement le contraire. Il va minéraliser les sols encore plus, détruire les arbres et les haies qui ont mis des décennies pour atteindre leurs tailles actuelles. C'est d'autant plus déraisonnable que la Wallonie avait l'ambition de planter 4.000 km de haies contre le réchauffement et vous vous allez vous permettre d'en supprimer au profit d'une société privée. Dans votre programme électoral d'octobre 2018, vous releviez, à raison, que l'environnement est un défi majeur.

Notre première question c'est :

Pensez-vous vraiment que ce projet soit une réponse appropriée au défi majeur de l'environnement comme vous l'entendiez dans votre déclaration de politique générale ?

La réunion de concertation qui a eu lieu la semaine passée a laissé sur leur fin les citoyens qui étaient venu défendre finalement ce qui est leur réalité au quotidien. Ils n'ont considéré que ce n'était pas une concertation. Qu'est-ce que c'est une concertation ? C'est l'action de débattre dans le cadre d'un dialogue engagé entre tous les acteurs concernés qui échangent leurs idées, leurs arguments afin de prendre en compte les différents points de vues. Et puis on parvient à essayer de se mettre d'accord sur un projet commun. Ils ont constaté que finalement les dés étaient pipés, les affaires étaient déjà engagées et ils n'ont pas eu l'impression d'être écoutés. La détresse est grande chez eux. Les habitants de ce quartier qui est densément peuplé. La rue Sainte Anne, la place de la Lorette et la rue du Tilleul et la rue du Réservoir représentent 165 maisons d'habitations avec 60 places de parking en marquage et 67 emplacements de parking privés. Le déficit est déjà réel si on considère une voiture par ménage, ce qui n'est pas toujours le cas. Il manque 40 places. Ces 40 places se trouve actuellement sur le parking des Mésanges, en contre-bas de la rue du Tir. Quand on entend des remarques du genre : il faut parfois sacrifier des intérêts de particuliers au profit de l'intérêt général. On réagit un peu parce que finalement ici c'est le contraire, il s'agit des intérêts publics qui sont

bafoués au profit d'un intérêt particulier. Celui d'un privé. Doit-on aujourd'hui, après tout ce que nous venons de vivre, entendre encore ces discours qui persistent à mettre le système économique en avant alors que la planète brûle et que nous regardons ailleurs. L'urgence est là et au niveau de nous, citoyens, nous pouvons faire notre travail modestement mais avec efficacité. Notre position est et restera toujours très claire : la construction de ce parking est inutile, coûteuse, peu respectueuse de l'environnement et créatrice d'importants problèmes de mobilité et de parking pour un quartier entier. Mais comme cela ne changera en rien votre point de vue sur la question, voici trois questions pratiques et concrètes que nous voulons vous poser :

Quelles sont vos propositions concrètes en matière d'emplacements de parking pour les riverains du quartier qui n'imaginent pas aller garer leur voiture à l'autre bout de la ville ?

D'autre part, au sujet de la mobilité dans le quartier, quelles sont vos propositions concrètes, réalistes et réalisables étant donné que la sortie rue du tir disparaîtrait ?

Il est bien clair dans le projet que tout le flux de circulation entrerait par la rue Sainte Anne et accessoirement par la rue du Réservoir, donc du bas vers le haut, pour ressortir par le haut. Il est évident que changer le sens de circulation de la rue du Réservoir n'est absolument pas une bonne idée. Cela amènerait tout le trafic au bas de la rue, face au passage à niveau (dont on connaît les soucis en cas de fermeture).

On a prévu dans le dossier un chantier d'une durée d'1 an et demi. L'accès principal du chantier se situe face au pont des Amours qui est le seul pont sur la ligne de chemin de fer depuis Basse-Wavre jusqu'à Limal. Donc il risque d'être relativement engorgé.

Comment imaginez-vous la mobilité dans le quartier lors de ce chantier dont la durée est évaluée à 1 an et demi ?

- - - - -

Réponse de Mme Françoise PIGEOLET, Bourgmestre :

Avant de passer la parole à M. Brasseur pour le volet mobilité, face au tableau un peu caricatural, je voudrais bien rappeler l'origine du projet.

Le principe de la construction de ce parking résulte de très longues réflexions qui ont été menées depuis plusieurs années (étude Wavre 2030, étude sur le plateau de la gare, etc...). La volonté a toujours été d'avoir une vision globale et cohérente. Alors oui, je l'assume, c'est une vision politique et notre objectif au niveau du Collège est de changer le visage du centre-ville, de l'embellir, d'y apaiser le trafic, d'augmenter son attractivité, d'y ramener des habitants, et de redynamiser le commerce.

Le parking des Mésanges n'est qu'une pierre de l'ensemble de l'édifice. Je rappelle que Wavre n'est pas la seule ville à devoir répondre aux défis que vous citez (mobilité, sécurité, environnement, l'impact social, l'impact commercial, ...). D'autres villes avant nous (Leuven, Malines, Marche, ...) ont fait le choix que nous préconisons c'est-à-dire l'apaisement du stationnement dans l'hyper centre et la création de parking en périphérie.

Ces villes l'ont fait avec succès.

Je suis devenue avec le temps très philosophe face à cette perpétuelle remise en question.

A titre d'anecdote, je vais rappeler aux anciens wavriens la saga et la levée de bouclier qui est intervenue, il y a un certain nombre d'années, pour la piétonisation de la rue du Commerce qui était alors totalement engorgée de véhicules. Il aura fallu 17 ans entre la naissance du projet (en 1973) et l'inauguration de la rue (en 1990). J'ai vécu et je me souviens de ces combats des chefs. Comme quoi Wavre ne s'est pas faite en 1 jour et je doute fort qu'il y a encore beaucoup de personnes dans la rue du Commerce qui regrette ce temps où le stationnement et le passage de véhicules était roi.

En ce qui concerne l'aspect environnemental, je réaffirme que notre volonté – et ça a été clairement expliqué lors de la réunion de concertation – a toujours été de faire de ce projet, un projet exemplaire au point de vue environnementale. Le parking qui est proposé se veut totalement écoresponsable.

Contrairement à ce que vous dites, Monsieur Goossens, ce ne sera nullement un parking en béton. Au contraire, il est prévu en structure acier pour pouvoir être démonté, il prévoit une toiture verte qui permettra de retarder le rejet des eaux de pluies dans les égouts. Avouez que c'est quelque chose d'intéressant à l'époque que nous vivons. Il faut bien avouer aussi que par rapport à la situation actuelle du parking des Mésanges qui représente une grande surface d'asphalte, le projet représente une amélioration. Je vous rassure en ce qui concerne les arbres : oui, il y en a qu'il faudra sacrifier qui ne sont pas d'une très grande qualité mais notre plan de verdurisation est toujours bien présent. C'est toujours bien l'une de nos priorités. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans quelques instants.

En ce qui concerne le volet financier : je rappelle que la construction du parking des Mésanges a été imposée par la Ville dans la mise en concession qui a été remportée par la société Indigo. Je rappelle que le coût de la construction que vous annonciez comme exorbitant est pris en charge intégralement par Indigo.

Tous les documents que vous demandez, M. Thoreau, se trouve dans l'offre finale d'Indigo.

Par ailleurs, de manière générale, la participation de deux sociétés « majeures » dans le domaine du parking dans ce marché marque une rentabilité certaine.

- - - - -

Réponse de M. Paul BRASSEUR, Echevin :

Pour compléter les propos de Mme la Bourgmestre, en ce qui concerne les eaux de pluies, il y a aussi un bassin d'orage de 166 m³ qui sera construit. Pour les eaux de ruissellement dans le parking lui-même on prévoit un séparateur d'hydrocarbure afin de protéger la zone de captage d'eau d'inbw.

En ce qui concerne les questions de mobilité : la rue du Tir est actuellement

connectée avec la rue du Réservoir et avec la rue Sainte Anne via la place de la Lorientte. La rue du Tir est étroite, sinueuse et ne permet pas le croisement de véhicules même si elle est à double sens. Vous avez un croisement de fait mais qui est excessivement dangereux. Seule la partie de la rue du Tilleul la plus proche du parking des Mésanges (section de 30 mètres) est formellement en cul-de-sac puisqu'elle débouche sur un parking par une voie de fait. C'est-à-dire qu'il n'y a pas aujourd'hui de règlement complémentaire qui valide le passage par le parking des Mésanges même si, de fait, c'est une facilité dont a bénéficié tout à chacun dans le quartier.

Avec le projet de parking des Mésanges, les voitures ne pourront plus entrer ou sortir du parking par le haut mais une aire de rebroussement est néanmoins prévue dans la dernière partie de la rue du Tir pour le confort des riverains à la facilitation des secours. La rue du Tir sera mise en sens unique en prolongement a priori du sens unique de la rue du Réservoir. Avec le nouveau parking, la circulation s'organise à l'intérieur même du quartier avec le maintien des sorties tant par le chemin Halleux que par le haut de la rue Sainte Anne. Les piétons auront cependant un accès direct à la partie supérieure du parking.

Pendant la durée des travaux, Indigo est chargée des alternatives de stationnement pour les riverains.

Pour préserver les riverains, il est prévu de mettre les rues du quartier en zone bleue. Ce qui permettra aux riverains de ne pas subir un éventuel report de stationnement suite à la construction du parking. Le parking lui-même sera accessible avec un tarif préférentiel qui fait partie de l'offre qui a été remise par Indigo et acceptée.

Il s'agit également d'un élément très important pour les riverains sachant qu'il y aura différentes solutions qui s'offre à eux. Y compris la possibilité de se stationner un peu plus haut avenue Henri Lepage.

On sait bien qu'il y a une perte de confort relative mais qui peut être compensée par la mise à disposition d'un parking sécurisé, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 avec 48 caméras de surveillance, monitoré en permanence à travers le poste de contrôle présent sur place et en dehors par le dispatching central. On change la donne mais en même temps ce parking s'intègre dans le quartier avec toute une série d'éléments de verdurisation, des plantations d'arbres à hautes tiges également et surtout ce parking permet d'enfin végétaliser le centre-ville de Wavre en permettant d'accueillir des véhicules qui ne trouveront peut-être plus tous une place en centre-ville pour permettre la végétalisation.

- - - -

Réponse de M. Benoit THOREAU :

Le plan financier n'apparaît pas dans l'offre. Il n'y a pas de plan financier qui montrent que ce parking est en soi rentable. Ce qui a provoqué une réaction négative de notre groupe quand cette offre est passée au Conseil communal. Quelle est la rentabilité de ce parking, cela n'apparaît pas dans l'offre. Ce qui nous inquiète c'est qu'on a lié la construction de ce parking avec la gestion des stationnements en centre-ville. Je ne suis pas du tout persuadé de la rentabilité propre de ce parking. Je considère que si les

déficits de ce parking que nous craignons devaient s'avérer, ce serait la tarification du parking en centre-ville qui en pâtirait. Dans cette vision-là nous ne sommes pas d'accord et nous répétons notre désaccord à ce niveau-là parce que c'est anormal qu'on fasse un investissement d'une dizaine de millions sans s'assurer au préalable de la rentabilité propre de cet investissement. Il n'y a rien dans le dossier qui nous prouve cette rentabilité. Je ne souhaite pas que les personnes qui utilisent les parkings en centre-ville en payent les conséquences. Je demande à avoir un plan financier. Vous nous avez dit, et vous avez raison, que ce sera à charge d'Indigo mais c'est un projet qui va servir aux habitants de la commune. Elle est malgré tout liée à ce projet et nous ne voulons pas que ce soit un schéma perdant/perdant.

- - - -

Intervention de M. Patrick PINCHART :

Ma crainte est environnementale, qui est mon cheval de bataille. Quand j'entends « toit végétalisé » j'ai l'impression que c'est se donner bonne conscience par rapport à la perte de la biodiversité que va amener la destruction de la place. J'ai lu une très intéressante étude assez conséquente qui s'appelle « Projet muscade » qui comparait justement la solution de toit végétalisé à celle de la plantation. Il était clairement indiqué que les toits végétalisés étaient nettement moins performant en ce qui concerne la rétention des pluies donc pour empêcher le ruissèlement et pour la biodiversité. Il est impossible de remplacer la vie qu'il peut y avoir sur des arbres sur des mousses ou des lichens que l'on met sur ce genre de toit. Quand j'entends que l'on va détruire des arbres ou s'est installé une vie pendant des décennies pour replanter ensuite des arbres. Il faudra des décennies pour réinstaller de la vie. Je me retrouve dans un débat que j'ai eu l'année dernière avec M. Brasseur au sujet de la destruction des arbres de la rue René Jurdant qui ont mis 50 ans à pousser et qu'on a rasés et qu'on a remplacés. Avant que la vie pourra se réinstaller correctement il faudra beaucoup de temps. Je trouve que c'est un massacre inutile.

- - - - -

Réponse de M. Jean GOOSSENS :

D'abord une réaction un peu générale, quand vous dites Mme Pigeolet que l'origine du parking est faite suite à une longue réflexion dans le cadre du projet Wavre 2030. C'est vrai que ce projet Wavre 2030 existe depuis 2012 mais pour d'autres projets vous avez reconnu qu'il y avait des modifications entre le projet initial 2012 et la réalité qui évolue de jour en jour (inondations et d'autres difficultés). Je pense qu'entre ce qu'est le projet initial et le projet terminé, il y aura des modifications donc on ne doit pas s'accrocher désespérément à un projet que l'on a décidé au début. Cela fait partie d'un aspect global et je suis d'accord sur l'aspect global de la problématique mais qui peut évoluer dans un sens ou dans l'autre.

2,3 questions pratiques : d'abord on n'a pas de réponse concernant les problématiques d'aménagement des alentours du chantier pendant l'année ou les 18 mois de travaux en sachant que l'accès est face au pont des Amours va être relativement obstruée et l'avenue des Mésanges est tout de

même un axe d'entrée et de sortie assez important.

Au niveau de la rue du Tir, vous parlez d'une aire de rebroussement au bout de la rue. C'est vraiment très étroit, on ne voit pas comment on va faire des aller-retour pour permettre aux gens de faire demi-tour. Je ne comprends pas.

Vous parlez de zones bleues dans le quartier, est-ce que ce sera sur toutes les rues du quartier ? et vous ne parlez pas de carte riverains ? je rappelle que les habitants de tout le quartier n'ont pas de carte de riverain. On leur avait répondu qu'ils n'ont pas besoin de carte de riverain parce qu'il y a le parking des Mésanges juste à côté.

S'ils n'ont plus accès au parking des Mésanges et pas de carte de riverain et que la zone bleue peut être accessible à tout le monde, imaginez les gens qui doivent sortir de chez eux toutes les 2 heures pour changer le disque. J'imagine que la zone bleue sera installée en parallèle avec la carte de riverain.

- - - - -

Réponse de M. Paul BRASSEUR, Echevin :

Pendant le chantier, vous soulevez un souci auprès du Pont des Amours, tous les soucis seront résolus avec les entrepreneurs qui n'ont même pas encore été désignés. C'est très largement prématuré. Nous avons l'habitude des travaux, y compris sur les voiries extrêmement passantes. Le nécessaire sera fait en temps voulu.

En ce qui concerne la zone de rebroussement, cela a été calculé avec la zone de secours en fonction de l'espace libre et il y a tout à fait moyen de faire demi-tour pour autant que personne n'y aille s'y stationner.

En ce qui concerne la zone bleue, vous avez raison, elle sera couplée avec une carte de riverain garantissant aux riverains l'accès à cette zone des environs de l'avenue Sainte Anne et Henri Lepage. Tout cela a été annoncé en réunion de concertation. On verra encore les modalités pratiques le moment venu.

- - - - -

Réponse de Mme Françoise PIGEOLET, Bourgmestre :

Comme quoi vous voyez qu'une réunion de concertation peut aboutir à de bonnes nouvelles pour les réclamants. Ce n'est pas unilatéral. C'est bizarre qu'il y ait qu'un seul son de cloche qui vous parvienne.

- - - - -

Réponse de M. Jean GOOSSENS :

J'ai beaucoup de sons de cloche. Beaucoup de gens qui sont inquiets de la mobilité. Surtout que je suis passé le dimanche, il y a énormément de parkings sauvages parce qu'il n'y a pas la place pour se garer. Les gens se garent comme ils peuvent à moitié sur le trottoir à moitié sur la façade du voisin. C'est vraiment impressionnant parce qu'il n'y a pas de place pour se garer ailleurs. Cela ne va pas arranger les bidons dans les mois à venir.

- - - - -

Réponse de Mme Françoise PIGEOLET, Bourgmestre :

En dépit d'un parking des Mésanges qu'on nous annonce excessivement peu fréquenté. Je ne comprends plus.

- - - - -

Réponse de M. Jean GOOSSENS :

Parce que les 40 premières places sont occupées par les riverains des rues du Tir et du Tilleul. On verra à l'autopsie mais on a une inquiétude quant au fait que le parking des Mésanges devienne à terme une deuxième « Galerie des Larmes ».

- - - - -

Réponse de M. Benoit THOREAU :

Permettez-moi d'insister. Je reviens toujours sur la rentabilité propre de ce parking des Mésanges. Je voudrais voir ce plan financier qui prouve cette rentabilité. Je ne voudrais pas qu'on se retrouve devant un parking qui se retrouve structurellement déficitaire. C'est ma grosse crainte par rapport aux éléments que je vous ai communiqués. Je voudrais bien être rassuré et qu'Indigo nous communique ces éléments. Cela me paraît normal.

- - - - -

Réponse de M. Patrick PINCHART :

Je reviens du côté environnemental. Est-ce qu'il n'est pas possible de conserver tous les arbres et toutes les haies qui sont là depuis tellement d'années plutôt que les détruire ? Ne peut-on imposer cette contrainte dans le permis.

- - - - -

Réponse de Mme Françoise PIGEOLET, Bourgmestre :

Je vous assure que dans l'octroi des permis, systématiquement, le moindre arbre qui doit être sauvé est sauvé et on interdit aux demandeurs de permis d'abattre les haies et arbres qui ne font pas partie du permis. C'est excessivement sévère. Ici dans la construction de ce parking, il y a effectivement des arbres qui devront être sacrifiés. Je vous rappelle que notre volonté de verdirisation est toujours présente et que notre volonté de planter des arbres est toujours bien là. Nous reviendrons ultérieurement avec ces projets mais on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs sinon on supprime toute potentielle construction. Il y a toujours des arbres à abattre mais c'est toujours le moins possible. Nous veillerons plus que jamais à cette problématique liée à la verdirisation.

- - - - -

Intervention de M. Christophe LEJEUNE :

J'ai une réponse à apporter à M. Thoreau. On a eu les chiffres financiers d'Indigo quand ils ont construit le parking ce qui a mené à notre vote négatif par rapport à cette concession puisqu'Indigo précisait très clairement à l'époque que la plupart des rentrées d'argent venait non pas

des entrées de parking et des stationnements mais bien des amendes infligées aux contrevenants. A partir du moment où la moitié du bénéfice vient des gens qui sont en défaut de paiement de parking, les rentrées financières ne sont pas impactées par le parking. C'est pour cela que je trouve que le projet de parking est très dommage puisqu'il n'est pas basé sur une réflexion dans l'intérêt de tous mais bien dans l'intérêt de un, celle de la société Indigo.

- - - - -

Réponse de Mme Anne MASSON, échevin :

J'ai envie de vous dire que la société Indigo a l'habitude de travailler de manière transparente et si on doit vous donner un complément d'information, nous pouvons leur demander. Maintenant, il est très clair que l'intérêt d'Indigo n'est pas de faire payer le parking des Mésanges par les parkings en voirie. Ce n'a pas de sens. Votre argument est un peu léger et en dehors de la réalité pratique de ce qui est une concession de parking. Je suis tout à fait ouverte d'avoir une discussion avec Indigo pour qu'ils reviennent lors d'une commission vous présenter leur plan financier concernant leur parking. Maintenant dire que c'est une entreprise commerciale, cela ne regarde pas s'ils vont faire des pertes sur leur investissement. C'est leur business case et cela sort des compétences du Conseil communal.

Ils ont fait la proposition. Un autre concessionnaire a fait également une proposition. Je ne pense pas que ce soit des entreprises qui s'engage de manière aveugle et à la légère sur une construction de plus de 10 millions. Dans tout ce que nous avons évoqué ici, vous avez oublié un élément assez important qui fonde aussi une partie de l'utilité de ce parking c'est la Sucrierie qui a trop peu de parking à l'heure actuelle. Lorsqu'elle retrouvera de la vitalité après cette crise sanitaire, elle aura besoin de plus de parking et ce parking sera également utile à la Sucrierie.

- - - - -

Réponse de M. Benoit THOREAU :

Dans ce cas-là qu'ils nous montrent les chiffres pour éviter notre questionnement et pour voir la rentabilité propre du parking des Mésanges.

- - - - -

Réponse de Mme Anne MASSON, Echevin :

C'est le choix d'une entreprise commerciale de faire une hyper rentabilité, une rentabilité modérée ou une autre rentabilité sur certains investissements. Le groupe Indigo a des concessions dans énormément de villes en Belgique et ailleurs en Europe. Leur équilibre financier, ils le trouvent aussi sur d'autres formes. Nous n'avons pas du tout, en tant que Conseil communal et Collège communal à intervenir sur leur choix stratégique. Ils peuvent venir présenter leurs chiffres, on peut travailler avec eux en toute transparence néanmoins nous ne sommes pas à la tête d'Indigo. Indigo fait ce qu'il veut dans sa manière d'investir.

Je vous rappelle que lorsqu'on a volontairement lié la concession avec la construction d'un parking, c'était une des conditions de la concession, pour

dégager la voiture du centre-ville. Il n'y a pas d'autre possibilité que d'ouvrir ce parking des Mésanges.

La création de ce parking est la condition de donner plus d'air, de sérénité au centre-ville. Quand vous citez l'exemple de personnes qui se garent n'importe où, n'importe comment sans payer, c'est justement pour éviter ce phénomène-là. Lorsqu'on ne sait plus se garer, il faut créer des places de parking. Vous dites vous-mêmes qu'aujourd'hui le parking n'est pas utilisé alors qu'il est gratuit mais le parking devra être utilisé comme c'est le cas dans la plupart des Villes qui ont changé le visage de leur cœur de ville. C'est bien notre volonté politique et notre intention. Nous resterons ferme sur le sujet.

- - - - -

Réponse de Mme Françoise PIGEOLET, Bourgmestre :

Je propose de passer à la question suivante. Nous n'allons pas ergoter. Il s'agit d'une décision politique. Le principe de ce parking des Mésanges a été acté, laissons maintenant le dossier suivre son cours.

- - - - -

3) question relative aux inondations à Wavre (question de Monsieur B. THOREAU – Groupe CH+)

L'ampleur de la catastrophe a atteint des sommets inégalés. Pour nous, la cause principale du phénomène vient de l'imperméabilisation incessante des sols dans notre commune et cette cause est amplifiée par les changements climatiques en cours. Notre question portera donc sur la manière dont l'autorité communale prendra le problème en mains. Il va de soi que notre intervention plaidera pour la mise en œuvre d'un plan d'action énergique, en s'inspirant de ce que certaines communes, dont Louvain, ont entrepris avec succès.

- - - - -

Réponse de Mme Françoise PIGEOLET, Bourgmestre :

La problématique des inondations est plus que jamais une priorité du Collège. Nous sommes bien décidés à prendre le problème à bras le corps. C'est un enjeu majeur qui est analysé par le bureau d'étude qui réalise actuellement le schéma de développement communal dont l'objectif est de définir une stratégie territoriale sur l'ensemble du territoire communal. J'entends bien que vous appelez de vos vœux un plan d'action énergique. Rassurez-vous. J'ai programmé deux réunions dans les prochaines semaines : une réunion de débriefing en interne avec tous les services concernés pour analyser la crise que nous avons connue, pour en tirer les leçons qui s'imposent pour la Ville et prendre ces mesures qui s'imposent également. Mais il faut aller au-delà parce que les solutions ne viendront pas de Wavre seule. Nous n'allons pas résoudre le problème seul. Ne nous voilons pas la face, des inondations, il y en aura encore. L'objectif est de limiter les dégâts.

Une autre réunion est programmée au niveau supra local (Région, Province, Contrat de Rivières Dyle Gette, et autres communes concernées). Il est évident que nous n'allons pas, nous, tout seul dans notre petit costume,

résoudre le problème des inondations qui déferlent sur Wavre. Le problème doit être pris à un niveau supérieur et doit être analysé à l'échelle de l'ensemble du bassin hydrographique de la Dyle. Ce travail est destiné à se poursuivre et la volonté du Collège est d'aboutir à des actes concrets.

Il est évident que nous ne manquerons pas de revenir vers vous pour vous informer de l'évolution de ce que j'appelle un véritable chantier. C'est une problématique qui est cruciale pour notre ville. Nous en sommes conscients et je veux que vous en soyez conscients aussi. Il y aura un avant et un après inondations des 15 et 16 juillet.

- - - - -

Réponse de M. Benoit THOREAU :

Merci pour cette précision. J'ai bien compris la volonté que vous avez de sortir de ce problème.

Permettez-moi tout de même de vous livrer mes réflexions :

1° nous voudrions partager notre conviction qu'il est possible de réduire considérablement et même dans certains cas de quasi supprimer le risque d'inondation pour notre ville comme plusieurs villes comme Louvain et d'autres en France qui subissaient dans le passé de dramatiques inondations. Ces villes ont réussi à vaincre ce fléau au prix d'un gros travail de plusieurs années qui a abouti à un contrôle efficace de leurs rivières et des eaux pluviales.

2° la cause principale des inondations vient de l'imperméabilisation incessante des sols. Cette cause est amplifiée par les changements climatiques.

3° les publications nous apprennent que les combats contre les inondations doivent suivre un principe de base. A savoir que les eaux pluviales doivent pouvoir s'infiltrer dans le sol là où elles tombent. Si l'infiltration directe n'est pas possible, un stockage tampon peut se réaliser mais toujours pour aboutir à une infiltration. Donc tout ruissellement des eaux pluviales doit donc être empêché.

4° l'application de ce principe représente un travail considérable. Imaginez toutes les eaux de ruissellement que nous voyons à chaque averse. Bien sûr on ne pourra pas toutes les supprimer, principalement en milieu urbain, mais il y a tant d'exemples où c'est possible. Nous pensons au projet que nous avons proposé en 2013 d'empêcher les eaux de ruissellement de la E411 de se déverser dans la Dyle. Alors que ces eaux représentent un volume considérable lors des pluies d'orage. Nous pensons au projet de la clinique Saint Pierre pour lequel il n'y a pas d'engagement ferme du promoteur que toutes les eaux de pluies seront infiltrées et qu'aucune ne sera dirigée vers les égouts. Nous pensons aussi à tous ces systèmes d'eaux de pluies et bassins d'orage dont les trop pleins sont évacués vers les égouts au lieu d'être infiltrés par le sol. Nous pensons encore aux coulées de boues qui viennent des champs et qui doivent être attaquées à la source plutôt que d'être traitées après qu'elles se soient déclenchées. Même dans les zones urbaines, on peut agir par la végétalisation des toitures et la plantation d'arbres et d'autres végétaux.

5° les inondations de la Dyle peuvent être combattues par la mise en place de zones d'extension de crues (ZIT ou ZEC). Il suffit de constater l'efficacité de ces zones en amont de Louvain pour s'en convaincre.

Pour Wavre, cela fait des années que l'on parle de ces zones d'expansion. Il serait temps que l'on s'y mette. Il faudra toutefois se contenter de zones plus réduites que dans les ZEC en amont de Louvain car dans le passé nous avons eu le temps de bétonner toutes les zones humides en amont de Wavre, ce que n'a pas fait nos amis louvanistes.

Il y a encore une série de considérations que nous aimerions vous faire partager comme par exemple la nécessité de déplacer l'accès au futur parking souterrain des Carabiniers vers une zone non inondable (plus haut dans le parking vers la rue de Nivelles, par exemple). Mais nous nous arrêtons ici.

Notre souhait pour notre question est de vous entendre sur ce que vous avez l'intention de faire et nous restons en tout cas disponibles pour tous échanges sur ce sujet important.

- - - - -

Réponse de M. Paul BRASSEUR, Echevin :

Mon expertise en la matière est relative, elle se fait avec les constatations réalisées avec le service des travaux et avec les contacts avec la cellule de lutte contre les inondations, la cellule GISER (ce sont vraiment eux les spécialistes). C'est bien entendu auprès de ces sources-là que nous, membres du Collège, nous nous inspirerons pour forger notre conviction et savoir quelles mesures finalement prendre.

Je vous rejoins totalement sur les constats que vous émettez par rapport aux zones d'immersions temporaires et prioritairement par rapport à ce qui est infiltration. Tout cela évidemment, Nous, membres du collège, nous en sommes bien conscients. C'est sur cela que nous travaillons au quotidien à travers les permis d'urbanisme qui sont délivrés et pour lesquels à chaque fois le service urbanisme demande un avis à la cellule GISER lorsqu'on se retrouve dans une zone sensible.

Cette préoccupation d'infiltration se vérifie aussi par rapport aux coulées de boue. Par exemple, au Vieux Chemin du Poète il y avait des coulées de boue assez fréquentes et qui sont nettement moindres aujourd'hui grâce à la plantation de Miscanthus que nous avons encouragé auprès de l'agriculteur concerné. A 2 endroits du Vieux chemin du Poète, des plantations de Miscanthus ont été réalisées à des points critiques (une au milieu du chemin et l'autre à la fin) et ont permis d'éviter les problèmes de coulées de boue qu'on connaît. Ces coulées de boue coûtent cher au niveau communal parce qu'elles se retrouvent dans les canalisations et les services des travaux doivent déboucher au quotidien les avaloirs pour en extraire les boues. Heureusement aujourd'hui, nous avons une société externe qui vient en appui pour déboucher les canalisations.

Tout le monde a encore en tête l'inondation qui s'est produite le 25 ou 26 mai 2019 (le lendemain des élections) où on a eu un orage extrêmement localisé sur le champ derrière Walibi qui est en pente, qui en plus venait

d'être planté avec du maïs et où la culture était uniforme. Les éléments se sont un petit peu concentrés avec comme résultat une coulée de boue de 163 tonnes qu'il a fallu ensuite évacué à grand frais par les services communaux.

Nous voulons éviter tout cela et c'est pour cette raison que nous sollicitons les avis de la cellule GISER. Concernant cette zone-là, la cellule nous a remis un rapport par exemple.

Nous parlons donc bien des mêmes choses, des mêmes réalités sachant bien sûr comme vous l'avez dit vous-mêmes que nous devons tenir compte de notre topographie, de l'aménagement du territoire, ... Le sol wavrien est ce qu'il est, il a été effectivement, dans une certaine mesure, artificialisé par nos prédécesseurs pendant les 60 dernières années. C'est une réalité. Nous devons composer avec. Par exemple, vous l'avez dit vous-mêmes, nous n'avons plus une zone comme celle de Dodeben. Cette zone en amont de Leuven, que j'ai été visiter à 2 reprises récemment, est effectivement très intéressante puisqu'il s'agit d'une zone où la rivière, la Dyle, peut serpenter tout à fait librement, elle peut même sculpter le paysage à sa guise, elle pénètre au milieu de zones humides de marais où mêmes le bétail est en liberté. C'est vraiment une zone un peu magique, un peu paradisiaque, que je vous invite d'ailleurs à visiter, à découvrir. Si on peut s'en inspirer pour Wavre, dans une certaine mesure, là où les zones sont encore disponibles. La volonté du collègue est d'aller dans cette voie-là.

En ce qui concerne les bassins d'orage, même chose, il y a une réflexion qui devra être menée à ce niveau-là pour les mettre là où c'est possible. On ne peut pas en mettre partout parce que c'est bien beau de remplir un bassin d'orage, il faut ensuite pouvoir le vider, donc il faut tenir compte bien sûr de la perméabilité des sols et des effets de la gravitation. Tout ça doit être mûrement réfléchi pour éviter d'avoir des solutions de pompes de relevage qui seraient évidemment tout à fait préjudiciable sur le plan énergétique.

En ce qui concerne la clinique Saint-Pierre : on ne va pas encore l'aborder une nouvelle fois ici parce qu'on l'a abordé longuement au conseil communal lors de l'approbation du schéma d'orientation local. Vous savez bien à quel point nous avons été extrêmement attentifs (et nous le serons encore car le travail n'est pas fini), à ce que l'infiltration soit maximale. Evidemment, il s'agit d'un projet d'hôpital et, bien entendu, il y aura des éléments artificialisation. Je comprends bien entendu la clinique qui ne peut pas s'engager à ce stade à pouvoir infiltrer toutes les eaux de pluie, néanmoins, des garanties ont été prises et seront respectées par exemple en termes de maintien d'éléments très intéressants et très importants en termes d'infiltration d'eau comme le maintien du bois de Châtaigniers qui sera maintenu intégralement. Un bois permet d'infiltrer un maximum d'eaux de pluie ce qui n'est pas forcément le cas dans le champ cultivé. Tout cela évidemment devra encore être affiné par la suite puisque la clinique n'a pas encore déposé son projet de permis. Nous verrons concrètement cela et nous serons très vigilants par rapport à cet aspect-là.

- - - - -

Réponse de M. Benoit THOREAU :

Je répète simplement que les techniques d'infiltration permettent de diriger toutes les eaux de pluie, même pour un projet comme la clinique Saint-Pierre. Il n'est pas question que ces eaux aillent dans les égouts. Dire de la part du promoteur qu'il fera le maximum pour que ce sera le cas, pour moi, ce n'est pas un engagement. Pour moi, ça doit être dans le cahier des charges dans le cadre de la construction, aucune eau de pluie ne peut être dirigée vers les égouts. Je pense que c'est un engagement qui techniquement peut être respecté de la part du promoteur, c'est tout à fait possible.

- - - - -

Réponse de M. Paul BRASSEUR, échevin :

Je suis bien d'accord avec vous, sauf que nous ne maîtrisons pas les quantités de précipitations qui tombent. Si vous avez 80 l d'eau par mètre carré qui tombent en 24 heures, il est mathématiquement impossible d'infiltrer toutes ces eaux quoi qu'il arrive.

Comme disait Madame la Bourgmestre de manière générale le risque 0 n'existe pas. Nous devons tout faire pour le minimiser avec les éléments que je vous ai indiqué, avec un bassin d'orage qui sera sans doute créer (nous veillerons à cet aspect aussi) avec le maintien d'une bande végétale, avec des capacités des canalisations permettant une rétention maximale. Je pense que les garanties seront prises à ce niveau-là et c'est tout à fait normal puisque nous ne sommes pas des irresponsables !

- - - - -

4) Question relative à l'établissement Terrazza (Question de B. VOSSE – Groupe CH+)

Comme déjà par le passé, la Terrazza a pris ses quartiers Avenue Pasteur, à proximité de plusieurs logements. Cet été, les soirées avec sonorisation extérieure s'y succèdent.

Afin de mieux répondre aux doléances légitimes des riverains, nous aurions souhaités en savoir plus sur les autorisations communales dont bénéficie ce complexe. En particulier, qu'est-il prévu pour la sonorisation extérieure, la fréquence des événements et leur heure de fin ?

- - - - -

Réponse de Françoise PIGEOLET, Bourgmestre:

Ce complexe bénéficie des autorisations requises pour son exploitation en tant que complexe sportif.

L'exploitant a annoncé à la Police, le 3 mai, par mail, qu'il ouvrirait sa terrasse le 8 mai. Il faut s'en référer au règlement de police pour ce qui concerne les nuisances sonores.

Cet établissement relève de l'Horeca et est donc soumis aux règles Covid HORECA actuelles, c'est-à-dire : Heure de fermeture à 1h du matin.

3 réclamations sont arrivées à l'administration communale concernant les nuisances qui sont occasionnées par cet établissement. Un courrier a été adressé, le 3 août dernier, au tenancier le sollicitant de prendre toutes les

mesures utiles afin de veiller à la tranquillité du voisinage et donc de réduire au maximum les nuisances engendrées par la diffusion de la musique. Il lui a également été demandé d'insister auprès de sa clientèle pour adopter un comportement respectueux lorsqu'ils quittent le parking de l'établissement.

Le sonomètre doit être limitée à 80 décibels et à titre d'information plusieurs PV pour tapage ont été dressés à l'encontre du gérant car, indépendamment de la limitation covid, il y avait un tapage manifeste. Il a donc été décidé de verbaliser systématiquement.

A la fin du mois de juillet l'exploitant avait rencontré le chef de corps et un des commissaires pour tenter une médiation avec les riverains mais pour l'instant je ne crois pas que la situation soit à l'avantage de cet établissement.

- - - - -

La question introduite par M. B. Petter intitulée « Rapport du GIEC et évaluation de mi-mandat sur la convention des maires » n'est pas considérée comme une question d'actualité par Mme la Bourgmestre et ne peut être posée. En effet, même si le rapport du giec a été publié en ce mois d'août, les informations demandées concernant l'évaluation de mi-mandat sur la convention des maires seront présentées au conseil communal dans le cadre de l'évaluation de mi-mandat du plan stratégique transversal qui se fera à la fin de cette année. Il n'y a donc pas lieu d'en discuter actuellement.

- - - - -

6) Question relative aux zones d'immersion temporaire (Question de M. Patrick PINCHART – Groupe ECOLO)

Vu la gravité de ce qui s'est passé à Wavre et après avoir estimé les conséquences financières des inondations nous allons tous réfléchir bien sûr à ce qui peut être mis en place pour que cela n'arrive plus. Avant d'aborder la question enfin ma question, nous avons décidé en préliminaire de les intégrer dans une perspective qui fait une parfaite transition avec ce qui a été exprimé précédemment par d'autres interlocuteurs. Après des séries de canicules à répétition, nous avons assisté sidérés aux inondations catastrophiques qui ont saccagé Wavre. Comme d'autres l'ont dit ce soir, mes pensées vont vers ces personnes qui ont tout perdu. Nous tenons aussi à féliciter, comme vous, et remercier, comme vous, toutes celles qui ont fait preuve de solidarité ainsi que tous le Collège, les employés de la ville, pompiers, ouvriers communaux qui les ont aidés.

Si nous avons été sidérés, nous n'avons pas été surpris. Une partie de la planète se noie, l'autre est en feu et cela n'a rien de surprenant. Car cela fait des décennies que des scientifiques dénoncent les effets délétères de l'actualité humaine sur le changement climatique. Ce changement climatique va augmenter la force des événements extrêmes (vague de chaleur, canicule, incendie, inondations destructrices, tempête catastrophique, tornade et cetera). Les cyniques disent que ces alertes sont ignorés et que la nature qui est la seule si on la respecte qui peut nous aider à éviter ces catastrophes, est détruite au nom de dogme nommé croissance économique, de validation, profit, société de consommation. Cette année 2021 a malheureusement démontré que ces alertes étaient fondées. On y a

assisté à la concentration en quelques semaines de toutes les catastrophes annoncées. Il n'est plus possible d'en douter, nous sommes entrés dans le scénario du pire. On ne peut que penser à la jeunesse qui voit déjà son futur carbonisé ou englouti malgré ses cris de désespoir d'il y a 2 ans. Wavre n'est pas responsable du changement climatique mais elle participe à sa petite échelle à ce désastre planétaire comme des centaines de milliers de villes qui ont continué à agir comme si de rien n'était en se disant que si catastrophe il y aurait ce serait chez les autres. On le sait désormais la nature peut se venger partout. Wavre participe à produire ces étincelles qui ajoutées à celles des centaines de milliers d'autres villes mais le feu à la planète. Comment ? en détruisant d'année en année les espaces de nature, les arbres qui absorbent le CO 2 et limiter les gaz à effet de serre en réalisant que le strict minimum pour favoriser les moyens de locomotion non polluant. Wavre participe à produire ses gouttes d'eau qui ajoutées à celles de centaines de milliers d'autres villes noient la planète. Comment ? En minéralisant le sol, en acceptant l'urbanisation à outrance, en favorisant le développement de zonings. Vous n'êtes pas responsable des décisions de vos prédécesseurs mais vous êtes responsables des décisions que vous prenez dès aujourd'hui afin d'éviter à nos enfants, nos petits-enfants, et aux générations ultérieures d'échapper non seulement à ce que nous avons subi mais aussi n'empire.

J'avais 2 questions. Vous avez répondu à la 2ème concernant les contacts avec la commune d'Ottignies. La première concerne les zones dimension temporelle qui a déjà été abordé par monsieur Thoreau.

Donc, suite aux inondations, ça devient une priorité absolue de réfléchir aux zones susceptibles d'être à nouveau frappées par ces calamités. Car des inondations, il y en aura encore et elles pourraient être encore bien plus destructrices. Un moyen de limiter leur impact est de prévoir ces zones d'immersion temporaire. Les différentes zones que je vais citer ont-elles été envisagées comme tel ? il s'agit du château de Fierland, du terrain en bordure du zoning sud (entre Luxus et le Château Magique) et les états de la piscicole. Par exemple la commune pourrait racheter le château lui offrir une zone humide animal tout en conservant un patrimoine local ou encore la zone au sud du zoning sud et au nord du Château Magique dont le propriétaire a abattu une bonne centaine d'arbres sans permis (si nos informations sont correctes) privant ainsi la zone d'un système racinaire performant qui aurait permis de drainer le sol un peu plus.

- - - - -

Réponse de Mme Françoise PIGEOLET, Bourgmestre :

Comme je l'ai dit tout à l'heure, le schéma de développement communal est en cours d'étude et dans ce cadre je peux déjà vous confirmer que quelques sites effectivement que vous avez évoqués ont logiquement été cités lors des visites de terrain et de l'analyse de la situation existante. Comme je vous l'ai dit, nous nous reviendrons sur cela mais pour l'instant, j'attends que le schéma de développement communal soit un peu plus élaboré, un peu plus mûr.

- - - - -

7) Question relative au projet des Carabiniers (Question de Bastian PETTER – Groupe ECOLO)

En septembre 2019, nous nous sommes globalement prononcés en faveur du projet de construction sur le site du parking des Carabiniers mais moyennant une série d'améliorations. Pour rappel ce projet comportait du commerce et du bureau au rez-de-chaussée, du logement aux étages et un parking souterrain public / privé en sous-sol. Il était séduisant par la mixité de ses fonctions. Dans notre communiqué de presse nous demandions notamment une couverture de la toiture par des panneaux solaires, une meilleure configuration des locaux techniques permettant le recyclage des déchets et une meilleure gestion des eaux pluviales via un agrandissement de la capacité des citernes. Une discussion était en cours au sujet de la possibilité technique de construire 2 ou 3 étages de parking souterrain en zone marécageuse et le CDH attirait l'attention quant à la proximité du projet avec une zone potentiellement inondable. Ce jeudi 16 juillet 2021 la rue des fontaines était complètement sous eau dès 10h45 c'est à dire 1h avant que le plan d'urgence soit décrété par le gouverneur du Brabant wallon. Si le bâtiment Matexi avait existé les 2 ou 3 étages de parking auraient donc été entièrement noyés et les voitures des résidents se seraient transformées en sous-marin. Nous pensons donc que le projet doit être revu à la lumière de l'évolution de la zone inondable du centre-ville de Wavre. C'est pourquoi nous vous posons les questions suivantes le permis d'urbanisme a-t-il été délivré par le Collège ? si oui, à quelle date et jusque quand est-il valable ? L'édition de nouvelles cartes de zones inondables va-t-elle avoir un impact sur le projet ? Si oui, lequel ? Avec le promoteur, une remise en question du projet a-t-elle été évoquée ? Dans quelles mesures ?

- - - - -

Réponse de Mme Françoise PIGEOLET, Bourgmestre :

Le permis n'est pas encore délivré. Matexi prévoyait de déposer des plans modificatifs suite aux réactions à l'enquête publique.

Ceci étant dit, je l'ai exprimé tout à l'heure, il y a désormais un avant et un après inondation. Déjà auparavant cette problématique faisait l'objet d'une attention particulière de notre part, je peux vous garantir que notre vigilance désormais sera beaucoup plus aiguë encore en termes d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Par ailleurs, évidemment, nous attendons les nouvelles cartes de zones inondables pour pouvoir développer notre réflexion en la matière. C'est une urgence évidemment ces cartes de zones inondables seront la mission au niveau de la région. Nous avons eu des visites, d'ailleurs, il y a quelques jours de la région. M. Brasseur peut vous expliquer.

- - - - -

Intervention de M. Paul BRASSEUR, Echevin :

Tout à fait. Il ne faut pas oublier non plus qu'il y a tout un travail qui est en cours au niveau de la région wallonne. Tout d'abord ils vont faire le diagnostic de ce qui s'est passé pour qu'ensuite des recommandations

puissent être formulées au gouvernement wallon. On est dans un stade un petit peu prématuré même si évidemment tout le monde a compris l'importance et l'urgence d'agir. Attendons donc évidemment ce qui va se décanter au niveau de la région wallonne pour avoir peut-être un peu plus d'informations sur les mesures à prendre. Evidemment de notre côté nous réfléchissons déjà à la mise en place de solutions pour l'avenir.

- - - - -

Réponse de M. Bastian PETTER :

Merci de votre réponse. Il y aura donc un autre projet Carabiniers ?

- - - - -

Réponse de Mme Françoise PIGEOLET, Bourgmestre :

Nous ne nous exprimons pas encore sur le sujet. Le terme prématuré a été évoqué, nous restons sur ce terme. Nous n'avons de toute façon pas encore eu de contact avec Matexi depuis les inondations.

- - - - -

8) Question relative au Centre sportif et à ses alentours (Question de Jean GOOSSENS – Groupe ECOLO)

Le centre sportif de Wavre est finalement une zone inondable en permanence. D'ailleurs quand on se promène dans la plaine de jeux, il y a toujours de l'eau qui stagne à certains endroits, les derniers événements n'ont fait que confirmer cette situation de zone inondable. 3 questions se posent :

Dans le cadre de l'aménagement de la plaine de jeux inclusive, ne faut-il pas revoir l'agencement des différents espaces afin de permettre une évacuation rapide de l'eau en cas de fortes pluies... ? Même quand il ne pleut pas trop la plaine de jeux a tendance à être sous eau et à garder l'autre d'une manière récurrente. Alors planter les arbres, on en a reparlé, ce serait urgent et limiter surtout les surfaces imperméables (on pense surtout la grande surface du skate Park) permettrait d'améliorer un peu la problématique à ce niveau-là. Qu'en pensez-vous ?

Au sujet du terrain de Hockey, nombreux ont été les citoyens qui ont été étonnés, voire choqués, par les propos de l'échevin des sports qui est passé sur les antennes de la RTBF au sujet de la plaine de jeux en général mais du terrain de hockey en particulier et qui disait « nous allons contacter les auteurs du projet pour voir s'il n'est pas possible de rehausser le terrain de hockey ». Quand on sait l'état du centre sportif au mois de juillet quand on voit les inondations chez les riverains aussi bien à la Belle-Voie ainsi qu'à l'avenue du Centre sportif, on peut légitimement se poser la question suivante : si les terrains sont rehaussés où l'eau va-t-elle partir ? mais elle risque d'aller ruisseler chez les riverains et d'augmenter les niveaux d'eau. Je pense qu'il faut demander à l'un de vos conseillers de la majorité qui avait quand même de l'eau pas loin de chez lui à ce moment-là. Donc on se pose la question, qu'en est-il à ce jour est-ce que votre échevin des sports a rencontré les auteurs du projet ? qu'en est-il de sa proposition de

rehaussement de terrain ? l'or olympique du hockey ne permet pas toutes les latitudes ? on se demande finalement si ce projet est au bon endroit, le débordement de la Dyle et des inondations, il y en aura encore...

Si on va un peu plus loin, dès le passage du pont sur la rue du tilleul, nous voilà confrontés au barrage de la fausse eau, bras de la Dyle précieux (quand il est opérationnel) afin de soulager la Dyle en amont mais pour le moment l'entrée de la fausse eau est encombrée par un amas de branchages et de terre qui en limite le passage. Il serait urgent de le dégager avant les pluies suivantes. Qu'est-il prévu à ce sujet ?

- - - - -

Réponse de M. Luc GILLARD, Echevin :

Vous avez été choqué par mon intervention, sachez que sur l'heure que j'ai discuté avec le journaliste on a repris 7 secondes de mon intervention... donc voilà sortir les choses comme ça du contexte, c'est peut-être un peu facile. Mais je suis désolé si vous avez été choqués pour une proposition que j'ai émise et où je l'ai dit que nous allons devoir en discuter avec les différents intervenants. Je tenais quand même à le préciser parce qu'émettre un jugement comme cela pour ces 7 secondes, c'est un culotté de votre part.

Je tiens vraiment à remercier tous les bénévoles qui sont venus nettoyer nos infrastructures et en premier lieu les ouvriers qui le soir des inondations étaient présents sur place et qui ont permis un nettoyage rapide des bureaux, des espaces intérieurs, de la tribune, du terrain de football et de la cafétéria du centre sportif. Merci également aux membres de la Raquette et du Lara pour l'appui apporté au nettoyage de leurs installations respectives. On peut parler d'un bel exemple de solidarité sportive.

Sachez que dès le lendemain des contacts ont été pris avec nos assureurs, leur compagnie d'expertise et les firmes chargées de l'entretien et des réparations, et, en accord avec les différentes parties, des mesures ont été prises. Je voudrais dresser un état des lieux qui n'est pas aussi alarmiste que certains ont voulu le faire paraître : pour les terrains de hockey, un nettoyage intensif avec une machine spécialisée est en cours et devrait être suffisant (contrairement à ce que l'on pense un terrain de hockey peut absorber 70% des eaux), pour les terrains de football : la tribune a fait l'objet d'un nettoyage intensif par les membres du club et les bénévoles et des réparations temporaires (comme par exemple les portes) ont été effectués par le personnel de la RCA des Sports ; pour le petit terrain synthétique une société spécialisée va tenter de le retendre et de le nettoyer si cela ne marche pas il faudra le remplacer intégralement et pour le grand terrain synthétique, moins touché, un nettoyage en profondeur devrait suffire, il est en cours de programmation car une machine française doit venir faire ce travail. Les 2 terrains devront évidemment être réapprovisionnés en liège avant toute utilisation. En ce qui concerne la salle omnisports, le revêtement de sol doit être intégralement changé, les travaux commenceront ce jeudi 26 août et devrait durer une dizaine de jours. Les autres dégâts (ascenseur, portes, PC, mobilier, ...) sont en cours de remplacement. A noter que

l'ensemble de ces travaux et réparations devraient être pris en charge par nos assurances. Pour les futurs projets, le stade de hockey, le stade de football et la plaine inclusive, il y a une réunion qui était organisée avec les auteurs de projet le 11 août et d'autres réunions avec les différents acteurs locaux provinciaux et régionaux vont être organisées dans les prochains jours afin d'approfondir la réflexion et de pouvoir fournir des pistes concrètes que je ne peux encore dévoiler pour l'instant.

Il existe des propositions. Effectivement vous avez retenu que j'ai parlé de rehausser le terrain mais cela s'accompagnait aussi d'autres mesures qu'on n'a pas développées dans le journal télévisé. Les vacances des uns et des autres ont empêché de réunir tout le monde rapidement afin d'envisager avec tout le sérieux que nécessite cette problématique des solutions arrêtées. Dans les prochains jours la Bourgmestre a dit qu'il y allait avoir des réunions qui rassembleraient tout le monde. Ca va être beaucoup plus facile avec la rentrée pour les bureaux d'études et pour les responsables de la RCA et donc nous aurons l'occasion de vous dresser un schéma des solutions qui sont possibles et nous aurons l'occasion d'en reparler et d'en débattre lors d'une RCA des sports.

- - - - -

Réponse de M. Paul BRASSEUR, Echevin :

Pour parler spécifiquement de la fausse eau puisque, c'est bien une rivière de catégorie 1 qui est donc sous la responsabilité du SPW (Service public de Wallonie) que nous avons bien entendu contacté pour vérifier quand les embâcles pourraient être évacués. Ils nous ont effectivement confirmé que ce travail était priorisé. Ils ne peuvent pas tout faire en même temps mais l'embâcle sur la fausse eau en fait partie. Ceci étant dit, ils nous ont aussi indiqué que la situation de la Fausse eau n'a pas eu d'incidence sur l'inondation à proprement parler. Je veux bien les croire parce que j'étais sur place le 16 juillet (donc au moment le plus fort) je voyais vraiment cette eau qui montait encore et qui finalement passait par-dessus tout et recouvrait tout. On connaît les conséquences qui ont suivi avec notamment l'inondation du collège Notre-Dame de Basse-Wavre. Tout ça nous en sommes bien conscients. La région wallonne a du travail à faire, j'en ai parlé tout à l'heure, nous serons évidemment vigilants pour que chacun fasse sa part du travail et c'est déjà en partie le cas puisque les arbres qui menaçaient de tomber sur la Dyle ont déjà été évacués.

- - - - -

Réponse de M. Jean GOOSSENS :

Merci beaucoup à vous 2. Je voulais juste préciser à monsieur Gillard qu'il n'y a pas de question de jugement de ma part, j'ai simplement écouté. Je ne suis pas censé savoir et je pense que tous les gens qui m'ont contacté ne sont pas censés savoir que les x secondes sont sorties d'un temps d'interview plus long. La seule chose que les gens ont retenu, et c'est aussi bien à la radio qu'à la télé, on a parlé d'un projet de rehaussement du terrain de hockey. Il n'y a pas de jugement, c'est une interrogation que je posais en disant tiens qu'y a-t-il derrière ce que j'ai entendu par voie de médias ? c'est tout il n'y a pas de jugement de ma part il y a une interrogation et à la limite

un peu d'inquiétude mais ça s'arrête là.

- - - - -

Réponse de M. Luc GILLARD, Echevin :

Quand j'ai parlé de rehaussement de terrain c'était une proposition mais qui s'accompagne d'autres choses que l'on n'a malheureusement pas développé lors de l'interview mais pour le reste voilà je pense qu'il y a un travail sérieux qui va être fait derrière tout cela et qu'on aura l'occasion d'en reparler comme je l'ai dit nous sommes impatients de pouvoir discuter dans le cadre de la régie entre autres.

- - - - -

9) Question relative à la déminéralisation du centre-ville (Question de Mme Françoise DARMSTAEDTER – Groupe ECOLO)

Lors du dernier conseil communal nous vous avons demandé si vous aviez répondu à l'appel à projets de la région wallonne afin de végétaliser les places de la commune. Sans modifier le texte, voici ce que nous disions à l'époque : les projets sélectionnés le seront sur base de leur capacité à participer à l'adaptation au changement climatique, lutte contre les îlots de chaleur, les inondations ou la sécheresse, leur qualité environnementale et leur qualité sociale. Nous vous proposons d'étudier la possibilité de déminéraliser d'urgence la place Cardinal Mercier. Vous aviez alors préféré la place Henri berger pour la simple raison que de toute façon on devait la refaire. Nous vous repons donc la question suivante : est-ce que vous comptez déminéraliser la place Mercier et en faire un lieu adapté au changement climatique, un lieu qui pourrait lutter contre les îlots de chaleur par la présence de végétation, lutter contre les inondations par un système de rétention des eaux de ruissèlement grâce aux plantes et lutter contre la sécheresse en restituant cette humidité captée et la restituer aux moments les plus secs de la saison ? Comptez-vous donc améliorer substantiellement sa qualité environnementale en améliorant également sa qualité sociale en permettant ainsi des aires de détente compatibles avec une représentation modernisée du jeu de Jean et Alice ? En ce qui concerne la place Bosch et le revêtement perméable pour tout le parking, en vue d'assurer une meilleure qualité d'absorption des eaux de pluie est ce qu'il n'y a pas lieu de modifier le sol du parking de la place Bosch en un sol perméable aux eaux de pluie et d'y planter des arbres ? Cette proposition voudrait aussi pour tous les parkings de la ville, les arbres permettent évidemment de réduire les effets de dôme de chaleur sur la ville lors des canicules dont on sait qu'elles vont se répéter au moins autant ou en alternance avec les inondations. La dernière question porte sur la mise à l'air libre de la Dyle : où en est le projet de remise à l'air libre de la Dyle au centre de Wavre ? est-ce que ça aurait un impact positif sur le régime des eaux de la Dyle ?

- - - - -

Réponse de Mme Françoise PIGEOLET, Bourgmestre :

Concernant la place cardinal Mercier je vais vous apporter la même réponse que celle que j'avais exprimée lors de de la question qui avait été posée lors d'un conseil précédent : le projet de l'embellissement vise effectivement à

réintroduire le végétal dans le centre et la place cardinal Mercier n'y échappe pas mais, comme vous le soulignez, des activités économiques historiques comme le marché ou culturelles comme le jeu de Jean et Alice doivent toujours pouvoir s'y poursuivre. L'exemple que nous avons et que nous menons depuis presque 10 ans maintenant de jardin urbain sur cette place témoigne de part son succès vraiment que ça répond à une attente en terme justement de détente et de convivialité et de rencontre. Donc le projet d'embellissement essaye de tenir compte de ces différents paramètres pour la place Cardinal Mercier mais elle ne pourra pas être totalement végétalisée comme ça. Ça pourrait être le cas pour la place Henri Berger (donc qui est soumise, effectivement, actuellement, en réponse à l'appel à projet « parc au milieu urbain »). En ce qui concerne la place Bosch, je suis tout à fait d'accord avec vous. C'est effectivement un espace public qui doit être repensé, beaucoup plus qualitativement (c'est tout à fait minéralisé) et repensée notamment en matière environnementale. Cette réflexion doit cependant s'opérer en tenant compte de toute une série de paramètres et de l'impact notamment sur la mobilité. Je parle à court et moyen termes. Ce projet devra maintenir un maximum d'emplacements de parking et ne devra pas hypothéquer la possibilité d'y organiser le marché et la foire. Plusieurs services communaux sont au travail sur ce thème actuellement. Il est évident que le visage de cette place devra être revue dans le cadre de la 2e phase de l'étude d'embellissement pour la zone située le long du boulevard de l'Europe et au-delà. Comme je le disais Rome ne sait pas faite en un jour, on ne sait pas bouleverser totalement le visage de la ville dans son entièreté il faut agir par phase. Mais je suis tout à fait d'accord avec vous, la place Bosch doit tout à fait changer de visage.

A titre indicatif, je voudrais préciser qu'à ma demande, le service des travaux planche depuis quelques mois maintenant sur la possibilité de verduriser cette place Bosch sans cependant encore la vider des voitures. C'est un travail de beaucoup plus longue haleine mais les services communaux y travaillent pour essayer de lui donner quand même un petit look beaucoup plus vert qu'elle ne l'est actuellement.

Nous avons envisagé d'inscrire cette place Bosch dans le cadre de l'appel à projet mais la réflexion n'est pas mûre du tout actuellement pour le devenir de la place.

Mais la place Henri Berger est soumise à la même problématique, elle est aussi imperméabilisée ainsi que tous les parkings. Vous devez bien vous douter que le visage d'arrivée dans Wavre au débouché du Boulevard de l'Europe, ce regard doit totalement changer. Mais c'est une réflexion qui n'est pas menée qui n'est pas d'actualité maintenant essayons d'abord de mener à bien la première phase, la 2e phase viendra en son temps dans les années à venir.

Quant à votre question sur la remise à l'air libre de la Dyle, elle n'est absolument pas remise en cause et effectivement cette remise à l'air libre aurait un impact positif sur la gestion des eaux dans le centre-ville. Mais tout ça va être à nouveau être analysé dans le cadre des réunions que nous allons avoir. Mais ça va dans ce sens de la remise à l'air libre n'est pas du tout remise en question, il est toujours question de phasage : le phasage tel

que nous l'avions initié au départ va vraisemblablement être revue en fonction de l'actualité, des impératifs qui se présentent à nous.

- - - - -

10) Question relative au pont de Limal (Question de M. Christophe LEJEUNE – Groupe ECOLO)

Un panneau a été placé à l'entrée du pont et sur la N238 afin de préciser que le pont n'était plus accessible aux Poids Lourds de plus de 3,5 tonnes. Pouvez-vous nous donner des précisions quant à l'état de ce pont et ce qui est prévu pour le réparer ?

- - - - -

Réponse de M. Paul BRASSEUR, Echevin :

Lors de la crue du mois de juillet, des craintes ont été émises par la police quant à la stabilité du pont du 13ième Tirailleur.

Aucun risque n'a été pris et ce pont a été fermé et une expertise a été commandée en urgence auprès d'un ingénieur en stabilité qui a déjà remis ses premières conclusions à savoir que :

- La crue de juillet ne semble pas avoir dégradé l'ouvrage ;
- Le pont présente des déformations et dégradations qui nécessitent des investigations complémentaires (sondages et mesures) en vue de pouvoir apprécier précisément les interventions à prévoir.

Néanmoins la situation serait nettement moins grave que ce qu'on avait craint à un moment donné parce qu'on avait même pensé que le pont pourrait s'effondrer et en fait pas du tout

Un article budgétaire sera proposé pour le budget 2022 en vue de faire réaliser l'expertise de différents ouvrages d'art et de prescrire les interventions de réparation/rénovation à réaliser.

- - - - -

11) Question relative à la pollution des sols (Question de Mme Emilie GOBBO – Groupe ECOLO)

Qu'en est-il de la pollution des sols générée par les citernes à mazout sur les terrains (jardins privés notamment) où les riverains cultivent un potager ? Ces zones sont-elles condamnées pour le jardinage ? Pour combien de temps ?

Nous avons des inquiétudes concernant le "lessivage" des terrains de l'ancienne décharge de Basse-Wavre par les eaux de la Dyle lors des inondations. Pouvez-vous nous dire si nos craintes sont justifiées et où en est le dossier de caractérisation de cette décharge ?

- - - - -

Réponse de M. Paul BRASSEUR, Echevin :

Pour les pollutions aux hydrocarbures le contenu de certaines cuves à mazout s'est effectivement déversé dans certaines rues de Wavre les 15 et

16 juillet. Tout le monde a remarqué certaines odeurs caractéristiques d'hydrocarbures notamment quai du trompette ou rue des Brasseries. Les pompiers ont pris les mesures nécessaires. Cela concerne aussi la chaussée de Louvain et d'autres endroits de ce côté. La ville de Wavre relaye les consignes de la région wallonne, vous les avez vues, elles sont passées sur les réseaux sociaux, indiquant la marche à suivre pour les citoyens concernés afin, et c'est aussi une responsabilité de chacun, de limiter toute pollution en cas de fuite d'une cuve à mazout. Cela fait partie quelque part aussi de bonnes pratiques qui devront être mises en place par chaque citoyen à l'avenir.

Madame la Bourgmestre parlait de responsabilisation de chacun, ça en fait partie : l'inspection des cuves à mazout et éventuellement le remplacement, et cetera.

Alors la pollution aux hydrocarbures concerne bien sûr peut être des citernes à mazout mais elles ont aussi été évoquées pour le secteur agricole par la ministre Tellier. Elles ne sont pas encore, à ma connaissance bien documentées, et ne concerne, a priori pas, Wavre.

Des champs ont par exemple été inondés par la Dyle en amont et en aval de celle-ci à Gastuche mais les récoltes n'ont pas forcément été perdues hormis évidemment à cause des pluies incessantes mais c'est un autre problème. Les analyses de terre effectuées auprès de certains agriculteurs ne révèlent pas forcément des pollutions parce que les hydrocarbures plus légers que l'eau s'évacuent directement et par gravité lorsque le niveau de la Dyle baisse. Eh bien il en est de même pour d'éventuels potagers qui auraient été inondés parce qu'à moins d'avoir une cuvette si les eaux s'évacuent tout à fait naturellement les hydrocarbures partent. Etant entendu que c'est la responsabilité de chacun de veiller à la situation de son terrain et s'il y a des doutes, c'est évidemment de contacter son assurance ou de faire des essais de sol. Aucune situation de ce genre ne nous a été rapportée.

En ce qui concerne le lessivage potentiel de la décharge de Basse-Wavre je dois quand même vous rassurer sur le fait que l'eau n'est pas arrivée en grand torrent (il faut quand même être réaliste). Il y a eu un débordement de la Dyle bien sûr, il y a eu des zones qui ont été touchées par contre je ne suis pas certain que ce champ lui-même a été touché à cet endroit-là. Vous devez savoir qu'en face de celui-là, il y a une zone qui est plus basse, les Warlandes, et donc par gravité ce champs-là est inondé et donc puis l'eau continue en aval dans les étangs de Gastuche et vers la Dyle. Donc a priori la zone que vous indiquez ne semble pas avoir été touchée qui plus est, elle est encore protégée par un bon mètre de terre et donc le lessivage des déchets en dessous paraît très peu probable. Quoi qu'il en soit des essais de sol sont en cours de commande auprès de l'institution et se fera dans le cadre de marchés publics de manière à pouvoir continuer l'étude de caractérisation pour lequel le suivi est assuré avec le bureau d'études déjà désigné.

- - - - -

Réponse de Mme Emilie GOBBO :

Merci pour votre réponse. Si j'ai bien compris les légumes des potagers ne sont pas impropres à la consommation liée à ces débordements de cuves de mazout ?

Réponse de M. Paul BRASSEUR, Echevin :

Je ne vais pas vous le garantir, je n'en sais rien. Je ne sais pas qui a été impacté. Je n'ai pas connaissance d'une situation de ce type-là. Tout ce que je sais c'est que l'hydrocarbure est plus léger que l'eau et par gravité l'hydrocarbure s'évacue naturellement alors que l'eau reste encore en place. Maintenant je ne vais pas m'aventurer sur un terrain inconnu. Je ne connais pas la situation des personnes concernées, je ne sais pas s'il y en a d'ailleurs donc soyons prudents par rapport à ça.

Réponse de Mme Emilie GOBBO :

Oui donc vous n'avez pas entendu, en tout cas, de problème lié à ça et de mesures spécifiques à prendre.

Réponse de M. Paul BRASSEUR, Echevin :

Non maintenant si vous avez connaissance c'est quoi que ce soit faites-le nous savoir. On est ici tous ensemble pour en discuter

Réponse de M. Christophe LEJEUNE :

Très bien je vous remercie. Par rapport à ça oui, il y a des gens très clairement qui ont communiqué sur les réseaux sociaux sur le fait qu'ils ne pourraient pas consommer leurs légumes mais ce sont des wavriens que des spécialistes leur ont dit que pendant 2 ans leur production serait impropre à la consommation. Je pense qu'il serait intéressant d'éclairer l'affaire.

Réponse de M. Paul BRASSEUR, Echevin :

Oui. Faites-nous savoir, donnez-nous des nouvelles informations et on investiguera. On vérifiera.

Réponse de Mme Françoise PIGEOLET, Bourgmestre :

A nouveau Facebook n'est pas le relais officiel et donc si les gens veulent avoir une réponse officielle par des spécialistes qu'ils s'adressent à l'administration communale.

12) question relative à la rentrée des classes (Question de Mme Véronique MICHEL – Groupe ECOLO)

Nous savons que plusieurs écoles de l'entité ont été impactées par les

inondations à des degrés divers. On a vu là aussi toutes les énergies qui ont été mobilisées il s'est organisé une belle solidarité pour remettre les choses en état le plus rapidement possible. La rentrée c'est la semaine prochaine et donc je voudrais vous poser la question de savoir dans quel état était la situation ? Est-ce que tous les élèves connaîtront une rentrée normale ?

- - - - -

Réponse de M. Paul BRASSEUR, Echevin :

Je vais commencer par vous signaler les écoles qui ont été impactées : ce sont l'école du Tilleul à Basse-Wavre, l'école île aux Trésors et l'académie de musique. Ce sont les 3 institutions communales qui ont été touchées (il y a d'autres établissements scolaires comme l'IPES notamment qui ont été également touchés)

- à l'école du tilleul malheureusement la rue du Tilleul a été lourdement impacté par l'inondation. L'école a été touchée mais un peu moins et finalement tout était remis en ordre. La rentrée se fera sans entrave, les chaudières endommagées seront remplacées pour la période de chauffe (un marché est en cours), la cour de récréation devra encore être nettoyée et un listing du mobilier à déclasser est en cours de réalisation.
- l'école de l'île aux Trésors la rentrée de toutes les classes se fera uniquement sur une implantation du côté de l'école du centre il n'y a pas de changement durant l'année scolaire. La partie de l'école située côté crèche va connaître des travaux qui avait été planifiés avant les inondations et les classes seront réorganisées sur une seule implantation. Les espaces dédiés aux enfants sont remis en état, seules quelques portes intérieures ne ferment pas complètement et la peinture des bas de murs sont à refaire. Ces travaux seront effectués au fur et à mesure durant l'année scolaire en l'absence des enfants. Le revêtement de sol, ancien carrelage, présente quelques désordres temporairement réparés. L'ensemble des sols sera refait aux prochaines grandes vacances scolaires suivant le retour des assurances. Les chaudières endommagées seront remplacées pour la période de chauffe (marché en cours). Pour compléter le listing du mobilier déclassé est en cours d'élaboration. Les dons reçus doivent encore être triés et sont entreposés dans un local jusqu'à la rentrée du corps enseignant, des solutions sont en vue pour des problèmes de wifi, de téléphonie et lieu d'un photocopieur.
- L'académie de musique qui était inondée au niveau de la cave : la chaudière, en informatique le réseau wifi notamment sont donc impactés, les travaux sont en cours. La rentrée se fera normalement car les instruments, les classes, ...n'ont pas été touchés, les cours pourront avoir lieu par internet grâce à une solution Wi-Fi provisoire.

B. HUIS CLOS

La séance s'étant déroulée sans réclamation, le procès-verbal de la séance du 29 juin 2021 est définitivement adopté.

La séance est levée à 21 heures 47.

Ainsi délibéré à Wavre, le 24 août 2021.

La Directrice générale f.f.

La Bourgmestre - Présidente

Patricia ROBERT

Françoise PIGEOLET